

Monsieur Fr. TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Direction de l'Urbanisme - A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 18/PFU/286980 (DU)
FB2278-004/0/2010-467PU (DMS)
N/réf. : GM/WSL-1.1/s.495
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Parvis Saint-Henri. Eglise Saint-Henri. Démontage et remontage d'une culée de la façade nord. Demande de permis unique. Avis conforme de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 26 janvier 2011, reçue le 2 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 16 février 2011 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un ***avis conforme favorable sous réserve***.

La demande porte sur le démontage et le remontage d'une culée de la façade nord de l'église Saint-Henri, classée comme monument en sa totalité. Suite au constat que l'église présente d'importants problèmes de stabilité, notamment au niveau des culées (manque de cohésion entre le parement en pierre et la maçonnerie intérieure), la CRMS avait, elle-même, proposé de procéder au démontage et remontage d'une des culées afin de mieux comprendre et évaluer les problèmes qui se posent. Cette proposition a été formulée lors de la réunion du 26/04/2010 avec les auteurs de projet, l'ingénieur et les représentants de la CRMS et de la DMS (cf. PV du 05/05/2010). La présente demande de permis unique constitue donc la concrétisation de cette proposition.

La Commission se réjouit dès lors de cette démarche qui permettra de mieux comprendre les problèmes de dégradation et de stabilité des culées. La description des travaux qui est jointe est complète et assurera la réalisation des travaux dans les règles de l'art. Une interruption des travaux de deux mois est, par ailleurs, prévue avant le remontage pour permettre à la CRMS et à la DMS d'être consultées et d'évaluer les résultats du démontage.

Dès lors, la Commission émet un avis favorable sur la demande tout en formulant les questions et remarques suivantes :

- La Commission demande d'éviter l'utilisation de produits à base d'époxy pour la restauration des pierres. Une alternative doit être étudiée et présentée à l'approbation préalable de la DMS.

- Un tirant provisoire destiné à reprendre la poussée au vide pourrait éventuellement être placé à l'intérieur de l'église durant les travaux, au cas où cet élément s'avère indispensable pour assurer la stabilité générale. Les représentants de la Commission et de la Direction seront associés à cette décision. Afin de pouvoir prendre cette décision en temps utiles, la Commission préconise de procéder au démontage de manière à constater au plus vite la nécessité de son placement.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

A. de San
Présidente f.f.

c.c. à : AATL – DMS (Mme Fr. Boelens)